

Gants Ansell Occupational Healthcare résistants aux produits chimiques - Mode d'emploi

A Utilisation

Ces gants sont essentiellement conçus pour protéger les mains contre les risques chimiques. Ces gants sont conformes aux dispositions de la Directive 89/686/CEE et de ses modifications et ils portent le marquage requis. De même, ils respectent les normes européennes d'application (si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à demander la Déclaration de Conformité). Nous vous demandons instamment de veiller à ce que ces gants soient utilisés uniquement dans les applications pour lesquelles ils sont prévus. Pour obtenir des renseignements complémentaires sur les performances d'un gant, consultez:

- les informations figurant sur chaque conditionnement et/ou
- le catalogue Ansell Occupational Healthcare et/ou la fiche-produit et/ou
- le Service à la Clientèle ou le Service Technique d'Ansell Occupational Healthcare.

B Précautions d'emploi

1. Avant toute utilisation, examinez les gants pour déceler le moindre défaut ou toute imperfection. Si les gants se déchirent ou se perforent en cours d'utilisation, jetez-les sur le champ. En cas de doute, ne les utilisez pas et prenez-en une nouvelle paire.
2. Il est essentiel d'empêcher tout contact entre la peau et les produits chimiques, même ceux qui sont réputés inoffensifs. Par conséquent, n'utilisez que les gants possédant un indice de protection 6 (conformément à la norme EN 374) ou un excellent score de dégradation associé à un temps de passage supérieur à 480 minutes (voir le tableau des produits chimiques dans le catalogue Ansell Occupational Healthcare). Dans tous les autres cas, les gants ne doivent être utilisés que pour protéger les mains contre les éclaboussures ou uniquement pour un contact de courte durée. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Technique d'Ansell Occupational Healthcare. S'il y a malgré tout un contact entre un produit chimique et la peau, rincez-vous les mains abondamment avec de l'eau et du savon.
3. Evitez de porter des gants dont l'intérieur est sale. La saleté est en effet susceptible d'occasionner une irritation et une infection de la peau, avec pour conséquence une dermatite et, dans certains cas, une lésion beaucoup plus grave.
4. Il est impératif de nettoyer ou de lessiver les gants contaminés avant de les ôter. Ne conservez pas les gants usagés pendant trop longtemps: un produit chimique continue à imprégner le matériau d'un gant, même lorsque celui-ci n'est pas porté.
5. Assurez-vous que les produits chimiques ne peuvent pas s'infiltrer au niveau du poignet. Ansell Occupational Healthcare conseille de replier le poignet pour empêcher les produits chimiques de couler sur le gant et d'atteindre la peau.

C Constituants/Matières premières dangereuses

Certains gants sont susceptibles de contenir des constituants dont on sait qu'ils représentent une cause potentielle d'allergies chez les sujets sensibilisés qui peuvent développer une irritation et/ou une allergie de contact. En présence d'une réaction allergique, il est impératif de consulter un médecin dans les plus brefs délais. Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Technique d'Ansell Occupational Healthcare.

D Instructions d'entretien

Entreposage: Entrepochez les gants à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit frais et sec. Gardez-les à l'abri de toute exposition à l'ozone ou de toute source d'allumage.

Lessivage: Pour les gants qui peuvent être lessivés, lisez les instructions d'entretien qui se trouvent à l'intérieur de chaque conditionnement. Les gants utilisés ayant été lessivés ne fournissent pas nécessairement les mêmes niveaux de performance que ceux indiqués par les pictogrammes. Ansell Occupational Healthcare ne peut pas être tenu responsable des performances de ses gants après lessivage.

E Elimination

Les gants usagés risquent d'être contaminés par des agents infectieux ou autres matières dangereuses. Il vous est instamment demandé d'éliminer les gants en vertu de la réglementation locale. Pas de décharge ou d'incinération sans contrôle.

En cas de doute ou si vous avez des questions, prenez contact avec:

Newark - UK - Tel.: +44 1636 605 361 - Fax: +44 1636 612 845

Glen Waverley - AUSTRALIA - Tel.: 61-3-9264-0888

Wilkesboro - N. Carolina - USA - Tel.: 910 903 6000 - Fax: 910 903 6023

Polanco - MEXICO - Tel.: 52-5-254-2062

Wijngaardveld 34c - 9300 Aalst - BELGIUM - Tel.: 32-53/71 05 05 - Fax: 32-53/71 13 42

Coshocton - OHIO - Tel.: 614-622 4311

Cowansville - CANADA - Tel.: 514-266 1850